

**Zeitschrift:** Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

**Herausgeber:** Société suisse des traditions populaires

**Band:** 46 (1956)

**Artikel:** Hier et aujourd'hui

**Autor:** Surdez, Jules

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1005587>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Assemblée annuelle 1956

L'Assemblée annuelle de notre Société aura lieu cette année à St Gall les 5 et 6 (et éventuellement 7) mai 1956.

Vu la difficulté de trouver des logements, nous prions les participants éventuels de s'annoncer jusqu'au mercredi, 18 avril, au plus tard.

Vous êtes-vous déjà annoncés? Si non, décidez-vous au plus tôt et envoyez-vous votre inscription. Si vous désirez d'autres programmes et cartes d'inscription, veuillez vous adresser à:

Institut suisse de folklore, Augustinergasse 18, Bâle.

### Hier et aujourd'hui

Par Jules Surdez, Berne

(Particularités de fêtes)

L'ordre chronologique du calendrier est si commode à suivre que je m'y conformerai pour exposer quelques particularités de l'une ou l'autre fête chrétienne de la Rauracie. Bien que l'année ecclésiastique commence au premier dimanche de l'Avent, l'Eglise s'est toujours associée à la célébration du premier jour de l'an civil. Rien n'est plus variable toutefois, dans l'histoire du calendrier, que la date de ce jour mémorable. Il y eut nombre de dates différentes, celle entre autres du premier avril. C'est à ce nouvel an-ci que se rapportent évidemment les dictons suivants:

«*S' lē tchè mèrgou<sup>3</sup>san, din lè né di Bon an, lē lou s'émouin.n'rin, è sin rāt béal'rin, poué<sup>1</sup>ch'rin djè<sup>1</sup> é djan.*» (Si les matous miaulent, dans la nuit du Nouvel an, les loupes surgiront, et sans cesse hurleront, épouvanteront les gens.) (Variantes)

«*S' la prami<sup>3</sup> anvèl<sup>3</sup> k'an rsi, la djoué di Bon an ā in émāni<sup>3</sup>, la tchi<sup>3</sup>tchan nō pouéré<sup>3</sup> bīn anvī<sup>3</sup> tēsyté dvin l'uvī<sup>3</sup>.*» (Si le premier visiteur qu'on reçoit, le jour du Nouvel an, est un mendiant, le cher temps pourrait bien nous envoyer loqueter avant l'hiver.)

«*S'an dè déchpitè son vāla, la mētīn di Bon an, an en vè étr po la rmōtrè djunk en èrbā.*» (Si l'on doit gronder son domestique, le matin du Nouvel an, on sera contraint de le tancer jusqu'en automne.)

«*S'an ne bèye pe ā rōlou l'émān k'è nō dmind la djoué di Bon an, è l'vè fayé piédi<sup>3</sup> djunk an lè fin di tan dé-z-évr.*» (Si l'on ne remet pas au vagabond l'aumône

<sup>1</sup> *poué<sup>1</sup>chè djè*, effrayer, épouvanter, terroriser.

qu'il désire, il faudra l'embaucher jusqu'à la fin du temps des œuvres.) Était-ce pour que l'on donnât suite à cette injonction qu'un rôdeur demanda, le jour du Nouvel an, dans une métairie de la Vallée de Delémont, le plus beau jambon suspendu au séchoir? Comme on le lui refusait, il menaça de ne point vouloir quitter les lieux avant le «dernier temps». Pour s'en débarrasser, il fallut alerter à son de corne les gens d'un hameau voisin car l'attitude de l'intrus se faisait menaçante.

\*

Après la solennité du Nouvel an vient celle de l'Épiphanie ou de l'Apparition, plus connue sous le nom de jour des Rois. Cet anniversaire donnait lieu autrefois à la représentation d'une sorte de mystère. L'un des personnages montrait de son bâton l'étoile qui les avait guidés, c'est-à-dire une lumière placée au-dessus d'une crèche<sup>1</sup>. L'offrande de l'encens, de l'or et de la myrrhe, par les trois «rois», succédait au chant de versets appropriés à la circonstance.

La fève du gâteau<sup>2</sup> servant, en certains lieux, à désigner le souverain improvisé et éphémère était préalablement découpée en forme d'étoile.

La coutume de barbouiller de suie le convive distrait qui oubliait de crier avec les autres: «Le roi boit!» se perpétue encore, ici ou là, en souvenir, sans doute, du «roi» nègre. On devine la folle gaité que peuvent provoquer ces balafres respectives qui se font encore en maintes autres circonstances.

Il est encore des familles où l'on prélève sur le gâteau des Rois, voire sur la tourte d'un anniversaire, la part du bon Dieu nommée aussi la part de l'Enfant-Jésus<sup>3</sup> ou la part de la Sainte Vierge.

Les vers suivants d'une ancienne chanson patoise paraissent avoir trait à la «fête de l'Ane» au cours de laquelle, dans le Jura catholique, une belle et sage jeune fille, tenant un petit enfant entre ses bras, parcourait la rue principale de son village, montée sur un âne, suivie d'une foule de gens:

«De lai sens di sorail<sup>4</sup> yevaint  
S'en vînt in aînat bél et foue  
Lai Viërdge et son afaint pouétchaint  
Que sont vétis d'heïllons de soue.»

(Du côté du soleil levant s'en vient un ânon bel et fort portant la Vierge et son enfant vêtus d'habits de soie.)

Le dimanche des Rameaux, nommé aussi le dimanche des Indulgences, des Demandeurs ou du Lavement des têtes est appelé de nos jours *le*

<sup>1</sup> suivant les lieux, *rouëtch'* ou *rantch*.

<sup>2</sup> *tynyâ*, *touëtché*.

<sup>3</sup> *lè pè d' l'afin*, la part de l'Enfant.

<sup>4</sup> prononcer *sorouèy*.

*duëmouenne di Bouëchat, di Pîn-faû, di Daïson*<sup>1</sup> ou de *l'hété* parce que l'on fait bénir à l'église, ce jour-là, des rameaux de buis, de houx<sup>2</sup>, de sapin ou de hêtre.

Si dans certaines paroisses jurassiennes on mangeait des pois frits<sup>3</sup> offerts par les derniers mariés de l'année, auprès du feu des Brandons<sup>4</sup>, on s'en régalaient ailleurs, le dimanche des Rameaux.

De toutes les coutumes pascales, la plus populaire est sans contredit celle des œufs de Pâques. Comme il fut longtemps défendu de servir non seulement de la viande, en Carême, aussi s'empessa-t-on, à Pâques, de faire bénir des œufs, teints ou non, que l'on mangeait en famille ou que l'on offrait aux amis, aux clients et aux filleuls. Au temps des redevances féodales, il était souvent stipulé qu'on devait les livrer le jour de Pâques.

Détrôné par le 1er janvier, devenu date officielle, le 1er avril ne fut plus signalé que par des cadeaux fictifs. Ce simulacre d'étrennes, ces poissons d'avril auront donné l'idée d'envoyer les gens naïfs «porter le mois d'avril»<sup>5</sup>.

La coutume d'allumer un feu de joie<sup>6</sup>, le soir du dimanche des Brandons, est loin d'être révolue dans la Rauracie et seule la paroisse de Montfaucon en allume encore un, le soir de la Saint-Jean. Des personnes superstitieuses croient se préserver des mauvais esprits en tournant le dos au foyer et en y jetant subrepticement des gousses d'ail<sup>7</sup>.

\*

Un «livre de raison» du Jura méridional nous apprend qu'un chat noir était enfermé dans un sac suspendu à la cime du mât<sup>8</sup> de la «heutte». Les cris désespérés de la pauvre bête constituaient le plus grand «esbattement de la feste».

J'ai encore vu dans ma jeunesse, au fond du Val Terbi, une des croix bénites<sup>9</sup> des Rogations tressée avec des herbes odorantes. Clouée au linteau de la porte d'entrée d'une ferme elle devait y rester exposée durant une année.

Les grands éleveurs des Franches-Montagnes gardent presque tous une chèvre avec leur troupeau de bovins. Ils la considèrent comme une mascotte propre à les préserver des maladies contagieuses.

<sup>1</sup> diminutif: *dëzna* ramille de cônifère.

<sup>2</sup> *tchèyé, pîn fau; la du<sup>a</sup> mouin.n dè tchèyé* (ou *di tchèyé*), le dimanche des Rameaux (Courroux).

<sup>3</sup> *dé pityré*, des pois frits.

<sup>4</sup> *du<sup>a</sup> mouin.n dè fèy*.

<sup>5</sup> *pouétchè l mouè d'èvri*.

<sup>6</sup> *tchavouin.n* en Ajoie, *bét*, dans le Sud du Jura.

<sup>7</sup> *dè trātch d'ā*.

<sup>8</sup> *mé*.

<sup>9</sup> *krou d lè Sîn Djin*, croix de la Saint Jean.

Il est encore des fermiers qui entourent un de leurs moutons de soins particuliers. Par une touchante allégorie, il devient le «sauveur» des animaux du domaine et on le laisse mourir de vieillesse.

On aperçoit parfois, près d'une petite ferme, une javelle<sup>2</sup> de blé fixée au bout d'une perche. Les oiseaux maraudeurs<sup>3</sup> se contenteront peut-être des grains qu'on leur offre ainsi avant l'août et respecteront les épis des champs près d'être moissonnés. C'est du moins ce que laisse supposer le refrain suivant d'une vieille chanson :

«Po vos, ôjés, nôs ains djâbiè  
Ci grôs djaivé di moillou biè:  
Mains ci tchâd-temps, pai dains mon tchaimp,  
Vôs ne bacquerès pièpe ïn grain.»

(C'est pour vous, oiseaux, que nous avons eu l'idée de préparer cette grande javelle du meilleur blé: Mais cet été, dans mon champ, vous ne becquerez pas même un grain.)

La bûche de Noël<sup>4</sup> ne doit point nous étonner. Au moyen âge ce fut une redevance payée par le vassal à son seigneur. Elle était loin d'être insignifiante car on pouvait brûler d'énormes souches sur les âtres du «bon vieux temps». On le fait encore sous la vaste cheminée<sup>5</sup> de bois, en forme de tronc de pyramide, de la grande ferme des Esserts d'Illes, dans la commune des Bois.

Le soir de Noël, pendant que brûle la bûche, on chante encore, dans quelques familles, une épître rimée dont les vers sont alternativement en latin ou en français.

En voici les deux couplets :

«Célébrons la naissance  
*Vestri Salvatoris*  
Qui fait la complaisance  
*Dei sui Patris.*  
Ce sauveur tout aimable,  
*In nocte media,*  
Est né dans une étable  
*De casta Maria.»*

Chanterions-nous encore cette épître farcie avec une conviction aussi sincère, une foi aussi profonde, que celles de nos aïeux ?

<sup>1</sup> *kroujat* petite croix bénite; abécédaire ayant une croix sur la couverture.

<sup>2</sup> *djèvé* s. m.

<sup>3</sup> *le chmorotson*, les maraudeurs, les moineaux.

<sup>4</sup> *lè trontch de Nā*.

<sup>5</sup> *la tyuè*, cheminée; *rèch-tyuè*, ramoneur.